

8

tribune libre

FAUT-IL PARTAGER
L'ALGÉRIE?

par

ALAIN PEYREFITTE



plon

DU MÊME AUTEUR :

Rue d'Ulm, livre du cent-cinquantième de l'École normale
(Flammarion).

Le Mythe de Pénélope, essai (Gallimard).

Les Roseaux froissés, récit (Gallimard) (*épuisé*).

tribune libre

FAUT-IL PARTAGER L'ALGÉRIE ?

par

ALAIN PEYREFITTE

Avec 13 cartes et graphiques dans le texte



plon



© 1962 by Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

tribune libre

- **Tribune libre** est la collection où les hommes qui font l'histoire la racontent sans retard et sans réticence.
- En trois ans, vingt ministres, ambassadeurs et généraux ont ouvert leurs dossiers secrets aux lecteurs de **Tribune libre**, tandis qu'une trentaine d'écrivains et de journalistes, appartenant à toutes les nuances de l'opinion, venaient dire aussi au public ce qu'ils ont vu et entendu « en direct ».
- Vous trouvez dans **Tribune libre**, sur chaque grand problème évoqué par les journaux, le complément d'information indispensable à l'homme qui veut suivre son temps.
- Aujourd'hui, c'est le problème de la recherche d'une solution généreuse du problème algérien, d'une paix juste en Algérie, que pose Alain Peyrefitte. Intégration? Association? Départ? Partition? Le peuple français est de plus en plus pressé de voir la fin de cette affaire, mais comment va-t-elle finir?
- La double formation d'Alain Peyrefitte, universitaire et diplomate, donne leur sens à ces réflexions sur l'Algérie : se fondant sur les réalités psychologiques et sociologiques, et tenant étroitement compte des données nationales et internationales, elles précisent les termes d'une solution pragmatique du problème. Quelques-uns des thèmes de ce livre, présentés dans le journal *le Monde* en une série d'articles du 28 septembre au 2 octobre 1961, ont déjà eu un immense retentissement.

UNE COLLECTION OUVERTE

● L'ALGÉRIE

Ceux d'Algérie. (*Lettres de rappelés précédées d'un débat entre J. Y. Alquier, R. Barberot, J. C. Kerspern, M. Massenet, J. Merlin, R. Perdriau et Thierry Maulnier.*)

Raymond ARON

La Tragédie algérienne.
L'Algérie et la République

Roger BAREEROT

Malaventure en Algérie.

Jacques SOUSTELLE

Le Drame algérien et la décadence française *Réponse à Raymond Aron.*

Alfred FABRE - LUCE

Demain en Algérie.

Michel DÉON

L'Armée d'Algérie et la pacification.

Charles-Henri FAVROD

La Révolution algérienne.

Alain SAVARY

Nationalisme algérien et grandeur française.

● LES PROBLÈMES ATOMIQUES

Karl JASPERS

La Bombe atomique et l'avenir de l'homme. (*Précédé d'une étude de Jeanne Hersch.*)

E. TELLER et A. LATTER

Notre avenir nucléaire.

Cumille ROUGERON

Le Pétrole thermonucléaire.

● LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Nicolas CHATELAIN

Le Président Kennedy. *La nouvelle vague à la Maison-Blanche.*

TOUS LES PROBLÈMES

● L'ARMÉE ET LA DÉFENSE

Jean PLANCHAIS

Le Malaise de l'armée.

Charles MONTIRIAN

La Paix révolutionnaire.

Jacques BLOCH - MORHANGE

La Stratégie des fusées. (*Postface de Paul Gérardot.*)

Général VALLUY

Se défendre? Contre qui? Pour quoi? Et comment?

● LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Michel DEBRÉ

Ces princes qui nous gouvernent. (*Épuisé.*)
Refaire une Démocratie, un État, un Pouvoir

Edmond MICHELET

Contre la guerre civile.

Maxime BLOCQ - MASCART

La Prochaine République sera-t-elle républicaine? (*Préface de Michel Debré.*)

René MASSIGLI

Sur quelques maladies de l'État.

Léo HAMON

De Gaulle dans la République. (*Préface de René Capitant.*)

Michel MASSENET

L'Angoisse au pouvoir.

J. GAGLIARDI et Ph. ROSSILLON

Survivre à de Gaulle.

Pierre VIANSSON-PONTÉ

Risques et chances de la V^e République.

● LA DROITE ET LE NATIONALISME

Écrits pour une renaissance *par le groupe de la Nation française.*

Paul SÉRANT

Où va la droite? *Préface de Marcel Aymé.*

Roger DUCHET

Pour le salut public.

Bernard LAFAY

La France retrouvée.

● LA GAUCHE ET LE SOCIALISME

André PHILIP

Le Socialisme trahi.

Pour un socialisme humaniste.

Maurice SCHUMANN

Le vrai malaise des intellectuels de gauche.

Guy MOLLET

Bilan et perspectives socialistes.

● LE COMMUNISME

La Révolution hongroise. *Histoire du soulèvement d'octobre. Préface de Raymond Aron.*

La Vérité sur l'affaire Nagy. *Préface d'Albert Camus. Postface de François Fejtő.*

Imre NAGY

Un communisme qui n'oublie pas l'homme; *avec des textes de François Fejtő et Tibor Meray.*

Milovan DJILAS

La Nouvelle Classe dirigeante.

Thierry MAULNIER

La Révolution du XX^e siècle.

Paul BARTON

L'Institution concentrationnaire en Russie. *Préface de David Rousset.*

N. S. KHROUCHTCHEV.

Ce que je pense de la coexistence pacifique.

François FEJTŐ

Les Juifs et l'antisémitisme dans les pays communistes. *Entre l'intégration et la sécession. Suivi de documents et de témoignages.*

● LES FINANCES ET L'ÉCONOMIE

E. SCHUELLER, A. COSTE-FLORET, G. TESSIER, C. J. GIGNOUX,
R. SÉDILLOT, C. BRISSAT, E. BOURGEOIS
Faut-il supprimer les impôts? *Introduction de Daniel-Rops, de
l'Académie française.*

André KOSTOLANY
La Paix du dollar. *Préface de Robert Schuman.*

Emmanuel HAMEL
Les Atouts français.

René SÉDILLOT
A.B.C. de l'inflation.

Émile ROCHE
L'Ère des métamorphoses.

Ludwig ERHARD
La Prospérité pour tous. *Préface de Jacques Rueff.*

Paul COMBE
Le Drame français. *Préface d'André Siegfried, de l'Académie
française.*

Raymond CARTIER
France, quelle agriculture veux-tu?

● L'EUROPE

La Crise de la zone de libre-échange. *Un document des
« Études politiques impartiales ».*

Maréchal JUIN, de l'Académie française, et Henri MASSIS, de l'Académie française.
L'Europe en question.

Robert ARON, J. BARETH, H. BRUGMANS, G. de CARMOY,
J. DAUZAT, J. M. MARTIN, J. MAZE, B. MOTTE, L. PÉRIILLIER,
M. RICHARD, P. H. TEITGEN, J. TESSIER, G. VEDEL, A. VOISIN,
B. VOYENNE, Daniel HALÉVY, André MAUROIS, de l'Académie française.
L'Ère des fédérations.

Jeanne HERSCH, Henry FRENAY, H. RIEBEN, F. BONDY, Général
P. M. GALLOIS, André PHILIP
L'Europe au défi.

Paul-Henry SPAAK
Pourquoi l'O.T.A.N.?

Raymond RACINE, Maurice BYÉ, A. DOUCY, H. GIERSCH, J. KYMMEL,
Ch. MAGAUD, G. PARENTI, P. POULEUR, L. SERMON, I. SVENNIL-
SON, E. TUCHTFELDT, J. WEMELSFELDER
Demain l'Europe sans frontières. *Ouvrage réalisé sous l'égide du
Centre européen de la Culture.*

● LE CHRISTIANISME

Un changement d'espérance. *A la rencontre du Réarmement moral : des faits réunis sous la direction de Gabriel Marcel, de l'Institut.*

Gaston FESSARD, S.J.

Libre méditation sur un message de Pie XII.

Giorgio LA PIRA

Esquisses pour une politique chrétienne.

● LA DÉCOLONISATION ET LE TIERS MONDE

Problèmes d'édification du Maroc et du Maghreb. *Entretiens avec EL MEHDI BEN BARKA, recueillis par Raymond Jean.*

François MITTERRAND

Présence française et abandon.

Roger STÉPHANE

La Tunisie de Bourguiba.

« AFRICANUS »

L'Afrique noire devant l'indépendance.

André BLANCHET

L'Itinéraire des partis africains depuis Bamako.

Simone GROS

La politique de Carthage. *Suivi d'une lettre-postface de Pierre Mendès-France.*

Fernand GIGON

Guinée, état-pilote.

Ève DESSARRE

Quel sera le destin de l'Afrique ?

ALAIN PEYREFITTE

● Né en 1925, ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration, Alain Peyrefitte a mené de front une carrière diplomatique et politique, et des travaux universitaires.

● Sorti 3^e de l'E.N.A. en 1947, il choisit la « carrière » et occupe jusqu'en 1958 divers postes à l'étranger ou au Quai d'Orsay (le dernier, de 1956 à 1958, est celui de sous-directeur des Organisations européennes). Élu député U.N.R. de Seine-et-Marne, puis membre de l'Assemblée parlementaire européenne, il continue de se spécialiser dans les questions internationales, comme délégué de la France aux XIV^e et XV^e sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, rapporteur de la Commission des Affaires Étrangères pour les questions du communisme, rapporteur de l'Assemblée européenne pour les questions d'association avec l'Afrique, chroniqueur de politique étrangère de la *Vie Française*, etc...

● Dans le même temps, Alain Peyrefitte poursuivait des recherches personnelles. Il interrompt à deux reprises sa carrière diplomatique pour se faire détacher à la section des sciences humaines du Centre national de la Recherche scientifique, où il effectue des travaux de psycho-sociologie. Il exerce les fonctions de maître de conférences à l'E.N.A., professeur à l'Institut d'Études et de Recherches diplomatiques et au Collège Libre des Sciences sociales et économiques, conférencier à l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, au Collège de l'O.T.A.N., à l'Institut d'Études politiques de Paris, etc...

● Les deux aspects de l'expérience d'Alain Peyrefitte se retrouvent dans cet essai sur l'Algérie. Parti d'une connaissance approfondie des faits psychologiques et sociologiques, rompu à la technique diplomatique, il dégage les conditions d'un règlement. C'est non seulement une description mais un plan d'action, qui joint au sérieux de la documentation et à la rigueur de l'analyse, le sens des réalisations pratiques et des contingences internationales.

ALAN TURING
1912-1954

The following text is a very faint and illegible scan of a document, likely a biography or a collection of papers related to Alan Turing. The text is mirrored and appears to be bleed-through from the reverse side of the page. It contains several paragraphs of text, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately. The text seems to discuss various aspects of Turing's life and work, including his contributions to computer science and his personal struggles.

AVANT-PROPOS

Tous les Français veulent espérer que la guerre d'Algérie touche à sa fin; mais aucun ne sait comment elle finira : réconciliation ou divorce, succès ou désastre. Arrivés au bout du long tunnel de la décolonisation, ils se sentent plus que jamais environnés de ténèbres.

C'est que l'affaire algérienne est bien plus qu'un simple problème de décolonisation. Si elle n'était que cela, elle serait déjà réglée, comme le furent les affaires du Maroc, de Tunisie ou d'Afrique Noire, et elle l'aurait sans doute été par la IV^e République. L'affaire d'Algérie oppose deux groupes d'hommes aussi convaincus de la légitimité de leur présence, aussi profondément attachés au même sol, et aussi décidés, pour défendre leurs prérogatives, à imposer leur solution; d'un mot, elle met aux prises deux nationalismes. Il ne s'agit pas d'une question économique, stratégique, idéologique, diplomatique ou juridique, mais de tout cela à la fois, et de bien plus encore, puisqu'il s'agit d'un drame humain.

Quelques évidences dessinent une méthode. D'abord, pareil problème ne saurait se régler que si l'on adopte une attitude « prospective », et non « rétrospective »; tout regret, toute polémique, sont vains; l'examen du passé n'a de sens que dans la mesure où l'on peut en tirer des leçons pour l'avenir. Ensuite, on ne construira rien de solide que sur les réalités, qu'elles soient ethniques, psychologiques, sociologiques, religieuses, géographiques, financières ou internationales. Elles forment un en-

semble indissoluble, et négliger un de ces éléments, revient à oublier qu'ils réagissent les uns sur les autres : la nature des choses, indûment escamotée, se vengerait tôt ou tard.

Mais ce sujet pathétique et touffu, il faudrait le dominer de très haut; ce qui est presque impossible, tant il nous tient à cœur, tant chacun de nous en modifie les données par son équation personnelle. Tentative désespérée, à laquelle on ne se hasarde pas ici sans un triple sentiment d'humilité, de sympathie et d'indulgence.

Humilité, car tout dogmatisme est dérisoire devant un échec aussi emmêlé. Qui se ferait fort de le dévider? Sur le sujet de l'Algérie, tout a été proposé et rien n'a abouti; sans doute parce que le problème ne comporte aucune solution qui soit vraiment satisfaisante. Ma seule ambition est de passer au crible les idées reçues et, notamment, le mythe, tenu pour indiscutable, de l'impossibilité du partage. Je souhaiterais ainsi faciliter, à la fois le dialogue avec un adversaire qui se dérobera, tant qu'il ne nous sentira pas prêts à une solution de rechange; et le salut, en tout état de cause, de ceux qui veulent rester liés à la France, mais sur le sol de l'Algérie. Il ne s'agit pas de démontrer une thèse, mais de préciser une hypothèse de travail. La commodité de l'exposition m'entraînera à user de la forme positive et non dubitative, du mode indicatif et non du conditionnel. Qu'on veuille bien considérer que les « si » et les « peut-être » sont mis ici en facteur commun.

La sympathie ne s'impose pas moins que l'humilité : aucune solution justifiable devant la raison ne triomphera, si elle n'a aussi le consentement du cœur. Il faudrait pénétrer avec autant de compréhension l'âme blessée de nos frères musulmans, que l'âme angoissée de nos frères européens, sans exclure les désespérés ou les exaspérés des deux bords, dont la conduite provoque justement l'irréparable. Il faudrait conjuguer la froideur d'un savant et la chaleur d'un ami, — ce qui est évidemment la quadrature du cercle.

En tout cas, l'indulgence est de simple honnêteté. L'histoire

de la France en Algérie, comme l'histoire de chaque peuple, comme l'histoire de chaque homme, est celle d'une suite de défaillances, surmontées et retrouvées. Dans une large mesure, le pouvoir — en tout régime d'opinion, mais sans doute en France plus qu'ailleurs — le pouvoir, c'est l'impuissance. Quand il s'agit d'adapter au réel ce qu'on a imaginé dans le confort du cabinet, on se voit assailli d'exigences contradictoires. La plupart de ceux qui se sont attaqués au problème algérien étaient de bonne volonté. S'ils ont échoué, qui est en droit de leur jeter la pierre?

En m'efforçant, depuis plusieurs années, de comprendre la révolution algérienne par une lecture attentive de tous les documents émanant d'elle que j'ai pu recueillir, il m'a semblé que ce mot de M. Yazid (1) montrait de quel côté se cachait la clé du problème : « Notre allié le plus précieux dans notre guerre de libération nationale, est à coup sûr la bêtise de l'ennemi. » Cette clé, je n'ai pas la naïveté de m'imaginer que je l'ai trouvée. Mais j'ai acquis la conviction qu'il convenait de la chercher dans la direction indiquée par le leader F.L.N. : on ne sortirait de l'impasse qu'en s'éloignant des sentiers battus, au prix d'un effort de réflexion et d'imagination.

Il n'en faut pas beaucoup, on le constatera plus loin, pour déceler dans la littérature révolutionnaire algérienne la crainte, constante jusqu'à l'obsession, d'une division territoriale de l'Algérie entre ceux qui choisissent le F.L.N. et ceux qui choisissent la France. Mais le plan que je propose, conséquence de cette constatation, admet bien des variantes et ne prétend pas être le seul. Je n'aurais pas perdu mon temps si j'en suscitais d'autres, auxquels je me rallierais volontiers s'ils sont meilleurs.

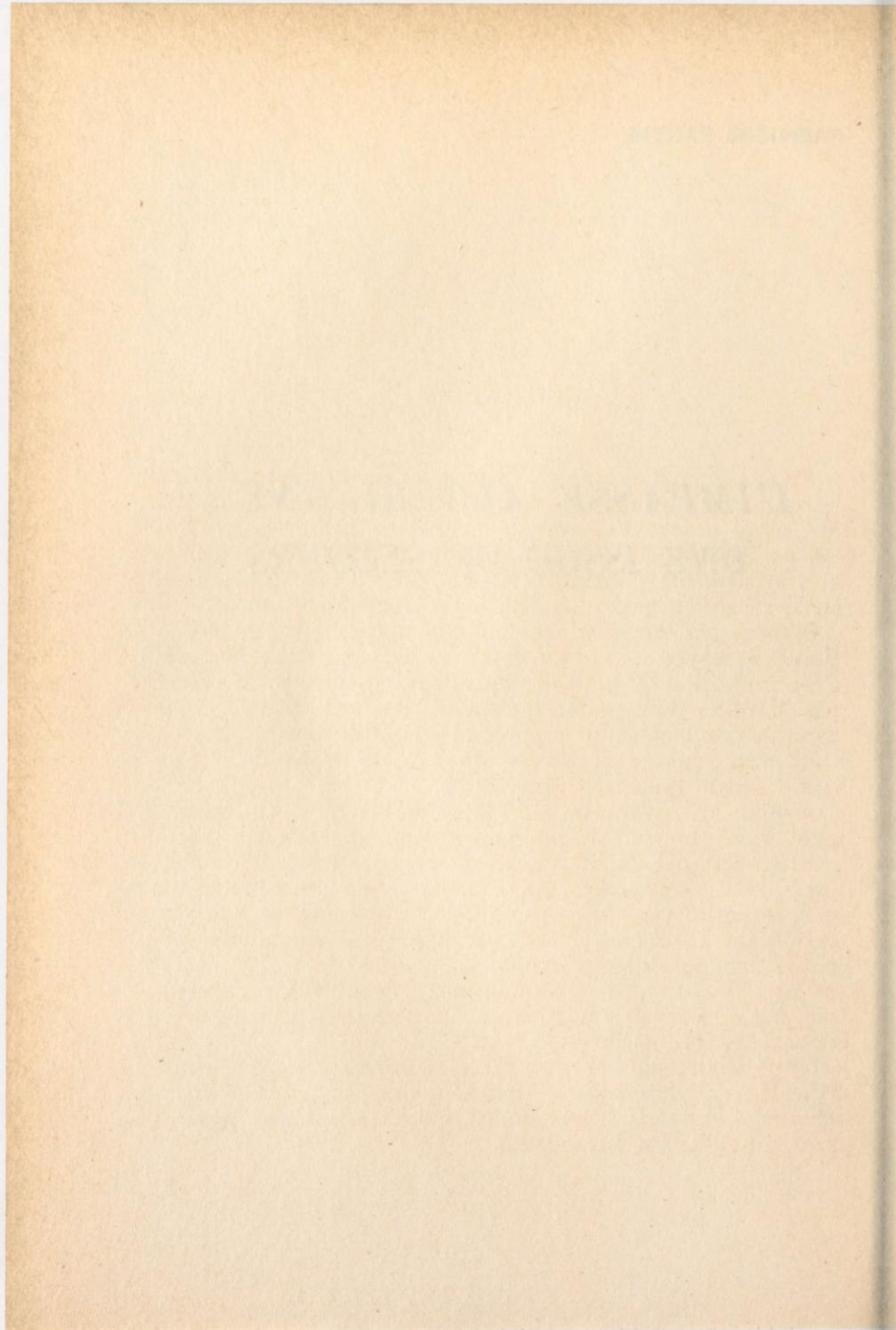
28 juillet-15 octobre 1961.

(1) *El-Moudjahid* du 23 mai 1959.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

PREMIÈRE PARTIE

L'IMPASSE ALGÉRIENNE :
UNE ISSUE DE SECOURS



I

UN TABOU

Au mois de juillet dernier, l'atmosphère politique en France, la rencontre de Lugin, le conflit de Bizerte, m'ont persuadé qu'il était urgent d'essayer de combattre certaines idées qui me paraissaient fausses : on ne pouvait plus s'en remettre aux événements du soin de les redresser. On trouvera donc ici la rédaction hâtive de réflexions longtemps mûries.

N'est-il pas singulier, ce ton péremptoire avec lequel le Français moyen — ou supérieur — déclare : « Le partage, c'est impossible »? On ne démontre pas, on affirme : « Ce n'est pas la peine d'en parler, puisque c'est impossible. » Vous avancez timidement un argument ; vous êtes aussitôt arrêté : « Voyons, vous ne saviez pas que c'était impossible? Vous n'étiez donc pas au courant? »

Depuis la déclaration du 16 septembre 1959, qui envisageait le regroupement, quelques slogans sommaires compromettent l'avenir qu'elle venait d'ouvrir : « l'autodétermination, c'est l'écrasement des Français », « le regroupement, c'est le partage », « le partage, c'est l'israélisation », « le partage, c'est la guerre », etc. Le public contemple ces formules comme un lapin hypnotisé.

Ces affirmations non démontrées reposent, à mon sens, sur une appréciation partielle ou partielle des données algériennes et internationales.

Et si c'était une victoire du F.L.N. d'avoir réussi, par l'entremise de ses alliés français — conscients ou inconscients, — à persuader l'opinion de l'impossibilité d'une solution, que, pour sa part, il redoute par-dessus tout?

Et si l'autodétermination pouvait jouer en faveur de la minorité? Et si le regroupement n'était pas nécessairement le partage? Et si le partage lui-même était possible? Et s'il était de nature à mettre fin à la guerre? Et si la perspective du partage était la seule qui puisse inciter le F.L.N. à consentir à la communauté européenne et aux Musulmans qui nous sont attachés, les garanties fondamentales sans lesquelles il n'y aura pas de règlement? Ne serait-il pas urgent de dissiper l'hypnose?

Mais pourquoi, au fait, cette répugnance instinctive de l'opinion? Pourquoi cette formulation caricaturale d'une idée qui, convenablement présentée, serait de nature à rallier bien des suffrages? Pourquoi ce tabou?

« *Tout ou rien* ».

Au fond, c'est plutôt bon signe que cette idée soit aussi farouchement rejetée par les extrémistes des deux camps. Celui qui a la témérité de la soutenir publiquement risque tout autant le plastic de l'O.A.S. que la mitrailleuse du F.L.N. Talleyrand disait qu'un bon traité était celui qui mécontentait également tous les contractants. La meilleure issue de l'affaire algérienne ne serait-elle pas celle dont personne ne veut?

Les ultras des deux bords ne sauraient accepter l'idée de « couper la poire en deux », puisque par définition leur politique est celle du « tout ou rien » : peut-être aura-t-on une chance de les voir s'y résigner, le jour où ils se rendraient compte que c'est « cela ou rien »?

On rejette la partition (1) pour des raisons contradictoires.

(1) Volontiers puristes, les Français voient dans ce qu'ils supposent être un néologisme une raison supplémentaire pour rejeter ce qu'il désigne : puisque le mot n'est pas français, la chose ne peut qu'être inhumaine. Les psychanalystes jugeraient sans doute ce scrupule symptomatique d'un complexe d'infériorité. « Partition? s'est écrié à la tribune un honorable sénateur. Ce mot n'est même pas dans le dic-

Aux yeux de ses adversaires de droite, ne pas garder tout serait ne pas garder assez. Pour ses adversaires de gauche, ce serait encore garder trop. Les Français d'Algérie s'y opposent parce qu'ils craignent qu'elle ne dure pas. Les Français de la métropole craignent justement qu'elle ne dure, et ne les englué en Algérie sans mettre un terme à la guerre.

En un sens, le partage me paraissait à la fois impossible et inévitable. Ou, plus exactement, ce qu'on décrit plus loin comme un partage acceptable, — opéré à froid, rationnellement, en tenant compte des désirs légitimes des populations, en les consultant d'abord individuellement ou par collectivités locales —, était pour l'heure impossible, puisqu'on ne faisait

tionnaire! » Cette réaction, qui est fréquente, montre qu'on ne regarde pas souvent le dictionnaire. *Larousse*, l'*Académie*, *Hatzfeld* et *Darmesteter* distinguent, en dehors de l'acception musicale, jusqu'à six sens qui marquent tous le fait de partager; *Litttré* ne consacre pas moins de soixante-dix lignes à expliquer les nuances de ce nom (« partage » signifierait plutôt l'*action* de partager, et « partition » le *résultat*). Il est attesté par les meilleurs auteurs du XIII^e au XX^e siècles. Ce n'est pas parce que les Anglais nous l'ont emprunté, afin de le faire, à plusieurs reprises, entrer dans les réalités, que nous n'avons plus le droit de l'utiliser. Il est paradoxal de proscrire comme « *made in England* » une forme que l'Angleterre a importée sans changement de France; il est paradoxal de repousser a priori le procédé comme barbare, alors qu'il a, comme réalisation ou comme menace, permis à l'Angleterre, modèle des démocraties et champion inégalé de la décolonisation, de se tirer maintes fois d'un mauvais pas (Irlande, Pakistan, Soudan égyptien, Palestine, Chypre, Koweït...).

Remarquons que l'usage tend plutôt à réserver le mot *partage* à la division d'un territoire entre pays voisins (le partage de la Pologne); et *partition* à la division d'un pays entre des fractions des populations qui l'habitent (la partition des Indes). Ainsi, le dépeçage de l'Algérie, par exemple, entre Maroc, Tunisie et France, serait, *stricto sensu*, un « partage ». L'autodétermination fractionnée de l'Algérie et du Sahara et la naissance de trois États — ouest-algérien, est-algérien et saharien — conduirait plutôt à une « partition ». Il n'y aurait qu'avantage à ce que cette évolution sémantique se confirmât. Pour ne pas donner dans un nominalisme à la Condillac, nous emploierons alternativement les deux mots; mais sans nous défendre du sentiment de commettre une légère impropreté en parlant de *partage*.

rien, psychologiquement, administrativement, militairement, pour le rendre possible. En revanche, ce qu'on peindra comme un mauvais partage — le partage à chaud, opéré dans l'affolement et peut-être dans le carnage, raciste, passionnel, propre à donner naissance à une Algérie française qui n'aurait pas beaucoup de fées à son berceau —, ce partage-là risquait de s'inscrire de plus en plus dans les faits : on voyait se renouveler le processus du double terrorisme, qui avait conduit à la même issue, en 1921 en Irlande, en 1946-47 dans les Indes britanniques, en 1947-48 en Palestine.

L'idée d'écrire ce livre m'est venue le soir du 30 juin 1961, après un débat au Palais-Bourbon, où, sur une trentaine d'orateurs, tous — à l'exception d'un seul, au jugement plus nuancé — avaient criblé de flèches la notion de regroupement, évoquée par la déclaration inaugurale du gouvernement (1).

Le refus du regroupement vient d'un malentendu.

Des hommes honnêtes, et même distingués, se succédaient à la tribune pour vouer aux gémonies ceux qui porteraient atteinte à « l'unité et à l'intégrité » de l'Algérie (beaucoup, sans s'en douter, reprenaient le vocabulaire même du F.L.N.). A chaque coup que chaque intervention portait à la seule politique de rechange, à chaque clameur qui s'élevait des travées (« Impossible ! » « Monstrueux ! » « Inacceptable ! ») il me semblait voir, douloureusement, s'éloigner les chances d'une quelconque solution. Tous rendaient d'instant en instant un peu plus difficiles, soit cette négociation, soit cette sauvegarde résolue d'un patrimoine français, qui étaient les deux buts affichés. Buts que chacun sentait contradictoires ;

(1) Voir les chapitres VI - VII - VIII de la II^e partie.

M. Patrice Brocas a vigoureusement reproché au gouvernement de ne pas faire du « partage » une politique nettement définie. Il a, depuis lors, soutenu et fait acclamer au Congrès radical qui s'est tenu à la mi-octobre à Royan, un rapport concluant impérativement à la partition de l'Algérie.

mais on trouvait une sorte de ferveur commune à déchirer de concert ce qui aurait le mieux, selon moi, permis d'atteindre à la fois l'un et l'autre.

La hargne avec laquelle on attaquait la notion de regroupement, l'absence visible de conviction avec laquelle le représentant du gouvernement la défendait, me donnèrent à penser qu'il y avait un malentendu ; impression qui s'est confirmée le 5 juillet au Sénat. On confondait le regroupement, tantôt avec le partage, tantôt avec l'abandon (1). Les partisans d'un accord avec le F.L.N. estimaient que cette perspective barrait la route à la négociation. Les partisans de « l'Algérie française » y voyaient le prélude à l'embarquement. Il me semblait, au contraire, que l'évacuation deviendrait difficile à éviter *si l'on ne regroupait pas* ; et que la *négociation n'aboutirait pas*, tant qu'on n'aurait pas mis sur pied une solution de rechange assez réaliste pour séduire un large secteur de l'opinion française et étrangère, aussi bien du côté le plus favorable à la négociation, que du côté le plus sensible aux intérêts des Français d'Algérie.

Ce soir-là, j'ai acquis la conviction que la négociation dont on annonçait la reprise allait échouer, et qu'elle continuerait d'échouer tant qu'on n'aurait pas restauré les chances de l'ultime recours. Ne découvrant aucune étude sérieuse qui eût été consacrée à celui-ci, hormis un brillant article de M. Alfred Fabre-Luce (2), et quoique l'Algérie ne fût guère

(1) Une vingtaine d'orateurs ont rejeté violemment à la tribune du Sénat les idées de regroupement et de partage. Seul, M. Mitterrand a avancé, bien qu'à regret, que « la partition était peut-être une solution commode ».

(2) Paru dans la *Vie française* du 4 juillet 1961 sous le titre *Pour la partition*. Cette formule était déjà suggérée dans le livre du même auteur *Demain en Algérie* (Plon, 1958). Quatre députés « mendésistes » avaient déposé une proposition de résolution en ce sens dès 1957 (voir II^e partie, chap. III). De nombreux auteurs (M. Alain Jacob dans *le Monde Diplomatique*, M. Maurice Duverger, M. Édouard Sablier, M. Georges Vedel, dans *Le Monde*, M. Allais, M. Jules Moch, M. Raymond Aron, M. Jacques Soustelle, etc.), avaient évoqué l'éventualité du partage ; mais toujours en procédant par allusion ou par prétériton, sans se livrer à un examen systématique.

mon sujet, il m'a paru souhaitable de réfléchir plume en main à ce thème.

« Le département de Tizi-Ouzou doit s'administrer comme le département du Lot-et-Garonne ».

L'expérience le montre : pour des pays dont les populations, hétérogènes et en pleine évolution, sont à la recherche d'un équilibre précaire, un régime décentralisé, souple, compréhensif aux particularismes, est plus adéquat qu'un régime uniforme, rigide et centralisé à l'excès.

Or, la France a toujours souffert d'une incapacité congénitale à imaginer un statut différent pour des populations différentes. Son génie, amoureux de l'égalité, la porte à l'uniformité. Il est curieux que ce pays, dont l'opinion a souvent été si profondément divisée et les partis politiques si fractionnés, ait toujours été favorable en droit à des solutions monolithiques. Non seulement tous les hommes sont égaux, mais leurs problèmes sont identiques et doivent recevoir une même solution. Depuis Hugues Capet, tout vient de la tête et y aboutit. Tous les Français sont interchangeables. Un Anglais, un Américain, un Allemand, n'eût pas compris que la même solution pour un problème scolaire fût imposée du nord au sud et de l'est à l'ouest. Il lui eût paru évident qu'on ne pouvait pas adopter les mêmes règles dans la banlieue rouge et dans l'Alsace concordataire, en Vendée et dans le Midi anticlérical. Il eût songé d'instinct à une régionalisation du problème ; il lui eût paru tout simple que chaque assemblée départementale fût chargée de répartir, en fonction des données locales, un budget d'aide scolaire proportionné au nombre des élèves, et dont elle aurait reçu la gestion. C'était sans doute trop simple : le génie français exigeait l'adoption d'un statut unique qui n'était vraiment adéquat dans aucun cas ; quitte à mécontenter tout le monde, et à créer un problème là où il n'en existait pas.

Tant qu'il ne s'agissait que de l'hexagone, où l'unité de race, de langue, deux mille ans de brassages et d'histoire commune favorisent l'uniformité, la question n'était pas

dramatique. Mais quand cette manie nationale du jacobinisme voulut s'étendre à toutes les terres où la France avait pris pied, les conséquences devinrent graves. Par exécution du racisme, la France fermait les yeux, grâce à l'étonnante faculté d'affabulation de sa classe politique, sur les réalités ethniques et sociologiques les plus irréductibles.

La fiction jacobine.

Le Français, si intelligent, est aveugle à ce qui est pour le sociologue ou l'historien une évidence : *on assimile des individus, arrachés à leur milieu; on n'assimile pas des peuples, rivés à eux-mêmes par les liens indestructibles de la langue, de la religion et, plus encore, de la coutume, de la masse sociale, de cet esprit collectif que les Allemands appellent Volksggeist.* En 1958, l'opinion a été sur le point de croire le corps français capable d'assimiler en Algérie 9 millions d'Arabo-berbères — 20 millions dans vingt-cinq ans. Aujourd'hui, il y a encore des Français qui le croient capable d'assimiler, sur son propre sol, un ou deux millions de ces mêmes Arabes. Est-il seulement capable d'assimiler un million d'Algériens-français, qui ne sont pas des individus dispersés, mais qui présentent toutes les caractéristiques d'un peuple?

Au fronton du pavillon français d'une grande Exposition internationale, on pouvait lire : « La France est un pays de 85 millions d'habitants. » Il ne s'agissait pas de l'Exposition coloniale de 1931, ni de l'Exposition de Paris de 1937 ; mais de l'Exposition de Bruxelles de 1958, le général de Gaulle étant président du Conseil. Ces calculs étaient faits, si l'on ose dire, en Français légers. La France venait successivement de perdre en Indochine, dans l'Inde, en Tunisie et au Maroc, quelque 35 millions d'habitants. Qui pouvait douter qu'elle dût en perdre encore? Jaunes ou noirs, bruns ou blancs, chacun était censé avoir la même part à la même république, qui ne s'était jamais souciée sérieusement de se donner des structures fédérales. En théorie, on compte encore en Algérie 10 millions de Français, dont les trois quarts ne parlent pas

un mot de français. Il eût été contraire aux principes que la France a toujours défendus avant même de les avoir énoncés, de ne pas additionner les carpes et les lapins.

Les grands Empires, les grands États, n'ont vécu qu'en donnant aux particularismes ce qui leur est dû, c'est-à-dire en adoptant des structures de type fédéral ou confédéral : l'Empire romain, l'Empire byzantin ou le Saint Empire, le Commonwealth britannique, le Royaume-Uni lui-même, l'U.R.S.S., les États-Unis, l'Allemagne, le Canada, l'Australie, la Nigeria, l'Inde ou le Brésil... Seule, la France s'est toujours imaginé pouvoir faire exception à la règle, en établissant des départements français de l'Elbe à la Campanie, en étendant la République une et indivisible des Antilles à l'Océanie.

Les résultats se firent rarement attendre : cette rigide construction juridique, les réalités qu'elle défiait la faisaient bientôt éclater. L'Angleterre, entraînant à la pratique du « self-government » tous les peuples qu'elle avait assujettis, procédait en souplesse aux dégagements nécessaires. Après avoir fait du fédéralisme par association, elle faisait du fédéralisme par ségrégation. A partir d'une petite île, elle avait réussi à coloniser l'univers, à régner pendant deux siècles dans toutes les parties du monde ; elle n'a pas moins brillé dans sa manière de passer la main, qu'elle ne l'avait fait dans sa manière de prendre en mains. Les liens, de plus en plus lâches, pouvaient se détendre sans jamais se rompre.

Devant la montée des peuples colonisés, la République unitaire n'avait guère le choix qu'entre le maintien par la force de sa cohésion, et l'éclatement. Depuis la fin de la guerre, les malheurs de notre décolonisation, comparés à l'élégance de la décolonisation britannique, sanctionnent la rigidité d'un système centralisateur et assimilateur, qui ne tenait pas compte des particularismes ethniques. Ho-Chi-minh proposait, en 1946, que les États associés d'Indochine fussent admis comme États indépendants dans une Union française fédérale. Cette proposition fut rejetée avec horreur. Il fallut sept ans de guerre pour qu'on en vint à admettre une indépendance dans la rupture et dans la haine.

Les colonisés aussi jacobins que les colonisateurs.

Notre idolâtrie de l'uniformité, nous avons réussi à la communiquer à nos anciens colonisés. Nous avons fait d'Alger, de Dakar, de Brazzaville, des chefs-lieux tentaculaires ; la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer, et la loi-cadre pour l'Algérie, nous valurent l'accusation de « balkaniser » l'Afrique. Mais les faits répondirent d'eux-mêmes. La loi-cadre Defferre prévoyait de très fortes structures fédérales et la prééminence de Dakar et de Brazzaville : quand l'heure de l'indépendance sonna, chaque peuple voulut former une nation, chaque territoire un État. Bien leur en prit. Charbonnier est maître en sa maison.

La fédération du Mali, en faveur de laquelle le général de Gaulle avait sacrifié la « Communauté première manière », éclata quand il fallut y désigner un président de la République. Anatole France enfant voulait écrire une histoire de France en cinquante volumes ; faute de trouver des documents sur Teutobochus, premier roi de France, il dut s'arrêter à la première page. Ainsi des unificateurs trop ambitieux. L'Entente, sorte de confédération très lâche, respectueuse des « micro-nationalismes », mais unificatrice à long terme, a pris de plus en plus de poids. La fédération de l'A.E.F. n'a pas davantage survécu à l'indépendance ; mais le temps consolide entre ses quatre États et le Cameroun les liens réels que l'histoire et la géographie ont tissés.

Pourquoi des structures fédérales souples ne permettraient-elles pas à ce monde pour longtemps encore en gestation, l'Algérie, de satisfaire des tendances contraires, de calmer les particularismes agressifs, d'attendre que le temps accomplisse ce qui ne se fait pas sans lui ?

Pourtant, le jacobinisme secret des Français rejoint le jacobinisme triomphant du F.L.N. On n'imagine pas qu'Alger, relais du pouvoir centralisateur de Paris, ne devienne pas à son tour une capitale centralisatrice. Il n'est pas jusqu'au Sahara, que les révolutionnaires algériens et les ultras ne

soient d'accord pour réclamer. La France et ses adversaires communient dans une répulsion instinctive devant un statut qui reconnaîtrait aux différentes populations ce qui les caractérise pourtant : leur originalité ; reconnaissance qui serait, si l'on en croit l'exemple et le bon sens, le moyen le plus réaliste de permettre leur coexistence pacifique.

L'autodétermination porte en germe le partage.

M. François Mitterrand, dont l'intelligence n'est contestée par personne, estime que la partition est l'idée suprême et constante de la politique algérienne du général de Gaulle (1). N'étant aucunement qualifié pour interpréter la pensée du chef de l'État, je note seulement qu'il a pour habitude d'annoncer ses intentions en des termes qui lui laissent une large liberté d'action ; et de se décider en dernier ressort devant l'événement lui-même, compte tenu de toutes les données intrinsèques ou extrinsèques, présentes et prévisibles, nationales et internationales. Ce sont justement ces données que je m'efforcerai de préciser ici, sans que cet effort puisse évidemment engager nul autre que moi.

Notons toutefois que le président de la République, depuis le 16 septembre, solennellement et à plusieurs reprises, a préconisé un double système fédéral (fédéralisme interne, par une coopération organique des communautés, auxquelles seraient reconnus des droits collectifs ; fédéralisme externe, par l'établissement de liens étroits d'association entre l'Algérie et la France qui mettraient en commun l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures). D'autre part, il a envisagé, à non moins de reprises, du 16 septembre 1959 au 2 octobre 1961, un regroupement qui préfigurerait un partage, pour le cas où cette construction fédérale n'aboutirait pas. Dans les faits, il n'a jamais, jusqu'à présent, pris aucune option qui lui barre cette route. S'il y a des chances que les circonstances rendent le partage inévi-

(1) Voir chap. VIII de la II^e partie.

table, n'est-il pas nécessaire d'explorer cette éventualité, et même de s'y préparer?

Alors que je suis hors d'état d'avancer si le partage est le fil d'Ariane de la politique française, ce qui me paraît sûr, c'est que la crainte du partage est le fil d'Ariane de la politique du F.L.N. (1). Une étude attentive des documents émanant de lui fait apparaître, comme on le verra, que cette éventualité, il la redoute jusqu'à l'obsession.

D'où le ralliement embarrassé du F.L.N. à l'autodétermination. Il ne l'accepte qu'à une condition; c'est que l'on reconnaisse ce qui n'a jamais existé: « l'unité du peuple algérien », « l'intégrité du territoire algérien. » Il sait bien que ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont il se réclame, la minorité européenne, les Musulmans qui veulent rester Français et les populations sahariennes seraient dans le cas de le réclamer à leur tour. L'autodétermination peut signifier sa défaite aussi bien que sa victoire: car, dans les termes mêmes où elle a été annoncée, elle porte en germe le partage.

L'autodétermination peut apporter le salut aux Français de toute origine.

Le génie de la France est de s'appuyer sur la puissance du droit, plus que sur le droit de la puissance. C'est la sagesse: d'abord, parce qu'il y a des pays plus forts qu'elle; ensuite, parce que la force ne résout rien; enfin, parce qu'il n'y a pas besoin d'être bien fort, aujourd'hui, pour être plus fort que ceux qui ont seulement la force pour eux. Au xx^e siècle, en dehors du bloc communiste, il suffit à un peuple de se croiser les bras pour obtenir son indépendance.

Mais quand on parle ici de la puissance du droit, on ne veut pas parler de la légitimité par les textes. La France a appris au monde que les textes n'avaient de valeur que s'ils traduisaient la volonté populaire. Elle a formulé et enseigné le droit des peuples à choisir leur destin. Vouloir combattre un droit dont elle s'est faite l'annonciatrice, ne serait-ce pas

(1) Voir chap. III *Le talon d'Achille*.

trahir sa vocation? Et il n'y a aucune raison pour que ce droit ne joue pas en sa faveur, en faveur de ses frères et de ses amis, s'ils étaient menacés.

Que proposent ceux qui n'acceptent pas la déclaration du 16 septembre? La reconquête? Sachons au moins qu'elle devrait s'étendre aux troupes algériennes cantonnées en Tunisie et au Maroc, et déclencher alors des événements que préfigurent faiblement la crise de Suez et celle de Sakiét. En revanche, l'autodétermination est apte à rendre autant de services à la France qu'elle a paru jusqu'à maintenant en rendre à ses adversaires.

Depuis deux ans, le pays s'est engagé dans la voie généreuse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui répondait seule à ses traditions. Il ne peut emprunter aujourd'hui une autre voie : donner et retenir ne vaut. Toute solution doit être trouvée dans ce sens. La trique doit être laissée au vestiaire, tout autant que le couteau. Mais qui peut refuser à la population franco-musulmane et à la population européenne le droit de disposer d'elles-mêmes? Dommage que les nationalistes à tendance « Algérie française » n'aient pas encore compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de ce droit, atout aussi puissant en leurs mains qu'il leur a paru en constituer un pour les nationalistes à tendance « Algérie arabe ».

Pour obliger les Européens à renoncer à leur prétention de continuer à dominer la communauté musulmane, il fallait invoquer l'autodétermination. Elle est encore bonne, aujourd'hui, pour obliger les nationalistes arabes à faire aux Européens et aux Franco-musulmans leur juste place.

Un simple sondage d'opinion.

Peut-on émettre un avis sérieux sur un sujet aussi complexe que la partition en Algérie — et à plus forte raison vouloir influencer l'avis des autres — sans avoir passé plusieurs semaines, plusieurs mois, à en examiner les tenants et les aboutissants? Faute de travaux préalables, le verdict de l'Assemblée Nationale et du Sénat valait surtout comme sondage

d'opinion : il prouvait que les Français de toute origine n'étaient nullement préparés à cette éventualité ; il confirmait que les « relations publiques » de la partition avaient été mal orchestrées ; il ne suffisait pas à orienter une politique.

Pour que le sondage fût probant, il aurait fallu y procéder une seconde fois, après des études approfondies, et une campagne d'information visant à expliquer au public le résultat de ces études. Presque toujours, dans un proche passé, des conflits endémiques du même ordre se sont terminés, soit par la séparation entre deux régimes politiques différents, soit en tout cas sous la pression d'un plan de partage. Pourquoi en serait-il autrement dans le cas de l'Algérie ? Ne convenait-il donc pas de prévoir à fond cette éventualité, ne fût-ce que pour n'être pas pris au dépourvu si elle devait se produire ? Ce qui ne signifiait point qu'on dût s'enthousiasmer pour elle, ni qu'on la considérât comme une panacée.

Une enquête auprès des pouvoirs publics.

Mais si une pareille étude n'existait pas dans le domaine public, du moins devait-elle exister dans l'Administration ? A coup sûr, le gouvernement britannique, à la place du gouvernement français, eût déjà publié plusieurs livres blancs sur la question (1) : un, en 1959, pour dire que la partition était inopportune et impossible, un, en 1960, pour dire qu'elle était inopportune mais possible, un, en 1961, pour dire qu'elle serait peut-être opportune. Précisément, un hebdomadaire de gauche annonçait que « trente plans de partage » avaient été élaborés, ajoutant qu'« aucun d'eux n'était pris au sérieux ». Au cours du mois de juillet, j'essayai de m'informer : après tout, pourquoi un parlementaire de la majorité ne pourrait-il se renseigner aussi bien auprès des pouvoirs publics, qu'un journaliste de l'opposition ?

L'enquête ne fut pas encourageante. Le bruit courait que le général de Gaulle n'avait jamais parlé de cette éventualité

(1) Voir II^e partie, chap. xi.

que pour effrayer les rebelles, et qu'en fait il l'excluait catégoriquement. Des gens importants parlaient du partage en vous faisant un clin d'œil. Le Gouvernement, assurait-on, n'en voulait pas ; l'Administration n'en voulait pas ; l'Armée n'en voulait pas. Quant au regroupement, on en faisait un synonyme d'évacuation. Le sondage d'opinion parlementaire ne traduisait pas seulement l'opinion courante, mais aussi l'opinion des sphères proches du pouvoir. Tant qu'un mouvement ne se serait pas déclenché dans ces sphères, pouvait-on espérer que la partition deviendrait soit une idée-force, soit une menace ?

Peut-être avait-on prévu des modalités techniques en vue de transferts de populations vers les principales villes côtières. Peut-être tel officier d'état-major, tel inspecteur des finances, tel conseiller juridique, tel secrétaire général de préfecture, avait-il, dans son domaine, essayé de réfléchir à la question ? Mais ces réflexions avaient tout au plus fait l'objet d'une note confidentielle de quelques pages ; le financier ignorait ce que concluait le militaire, l'administrateur ce que conseillait le juriste. Bien plus, ces notes, si jamais elles avaient été rédigées, ne paraissaient pas avoir dépassé un niveau subalterne.

Aucune étude prospective.

Alors qu'on dépense régulièrement des centaines de millions pour effectuer des études sur des barrages qu'ensuite on ne construit pas, aucun service public n'avait effectué d'études sur une partition qu'on allait peut-être réaliser. Au demeurant, la plupart de mes interlocuteurs n'y croyaient pas et n'en voulaient pas. Quelques-uns en auraient bien voulu, mais n'y croyaient guère plus que les premiers. Aucun responsable en France ne paraissait avoir examiné l'hypothèse de beaucoup plus près que les parlementaires.

La portée de cette remarque est limitée par le fait que l'Administration n'a pas non plus procédé à des études d'ensemble sur les autres hypothèses que l'on peut théoriquement envi-

sager : ni francisation (1), ni sécession suivie d'évacuation, ni association réussie, ni association manquée.

Pendant, des formules comme l'intégration ou l'association, ne supposant qu'un aménagement du *statu quo*, pouvaient à la rigueur être mises en pratique sans avoir été préparées. Au contraire, des formules supposant un renversement complet de la situation, comme l'évacuation ou la partition, exigeaient des travaux minutieux.

Il se trouve que, de ces deux formules, seule la première était envisagée d'un peu près (un peu seulement, car on n'a étudié, semble-t-il, que l'évacuation en cinq ans de 100 000 chefs de famille, c'est-à-dire 350 000 Algériens-français, — alors qu'il est raisonnable d'estimer qu'une révolution totalitaire et raciste en Algérie provoquerait l'afflux en France, dans un délai très court, de deux bons millions de réfugiés).

Le F.L.N. s'en réjouit.

Or, si les considérations sur lesquelles se fonde ce livre sont exactes, la perspective d'une évacuation de l'Algérie par la France était celle qui pouvait le plus réjouir le F.L.N. et le confirmer dans sa tactique dilatoire. A plus forte raison, l'absence de tous travaux sur le partage, qui ne pouvait lui échapper, était-elle de nature à l'encourager dans cette voie.

Si l'on donne ici ces précisions, c'est d'abord qu'il y a tout lieu de croire qu'elles seront vite — qu'elles commencent à être déjà — périmées ; c'est ensuite qu'elles ne révéleront rien au F.L.N. : par ses sympathisants parisiens, et par les bavardages inévitables en régime libéral, il est, de toute évidence, tenu journellement au courant de cette situation ; qu'elle vienne à se modifier, il le saura avant quiconque.

Il faut que le Français commence à croire à la partition, pour que le F.L.N. commence à la craindre. Or, il y a dans le

(1) Le « rapport Maspétiol » s'était fort utilement efforcé de prévoir en détail certaines conséquences de « l'intégration ». Mais cette heureuse initiative n'a pas été renouvelée.

Français du Thomas : il a besoin de palper pour croire. Il n'a pas cru au conflit mondial jusqu'à Munich, à l'attaque allemande jusqu'en mai 40, à la défaite jusqu'à l'armistice, à la victoire jusqu'au débarquement. Il ne croira pas à la partition tant qu'on ne lui aura pas mis au moins des cartes sous les yeux.

« *Après tout, pourquoi pas?* »

Il n'était pas question, en quelques semaines, d'épuiser un sujet qui nécessiterait de longs travaux et de vastes moyens. Peut-être, un article de presse en appelant un autre, finirait-on par lever le tabou? Peut-être une étude sommaire comme celle qu'on va lire, en susciterait-elle sur certains aspects juridiques, économiques, institutionnels, internationaux, qu'on ne fait ici qu'effleurer?

Il était tout aussi souhaitable de susciter des prises de position *hostiles* que *favorables* : rompant la conspiration du silence, elles forceraient toutes à réfléchir. Une fois un débat public entamé, il y avait de fortes chances pour qu'une majorité, si le F.L.N. ne renonçait pas rapidement à son intransigeance, se dessinât en France et en Algérie en faveur d'un compromis *territorial*, à défaut d'un compromis *statutaire*. L'essentiel était d'amener les Français à se faire une opinion sur une idée qu'ils avaient toujours répudiée, et à se dire : « *Après tout, pourquoi pas?* »

II

L'ALGÉRIE DES ALGÉRIENS

Encore qu'il soit légitime pour la France de vouloir sauvegarder au Sahara des intérêts qui n'existent que par le travail de ses fils, il ne s'agit point là d'une difficulté insurmontable. On imaginera toujours un compromis pour la régler. Le problème qui commande les autres est le problème humain : toute autre vision des choses ne serait pas digne d'un pays pour qui « la seule querelle qui vaille, c'est celle de l'homme ».

Quelles sont, en Algérie, les réalités humaines? Parler de l'unité d'un peuple qui est déchiré depuis sept ans par une guerre civile, où les victimes les plus nombreuses des attentats sont des hommes sans uniforme, des femmes et des enfants (et où, sur dix victimes civiles du F.L.N., neuf sont musulmanes), est une plaisanterie d'un goût douteux.

Les deux nationalismes.

L'unité de l'Algérie n'a jamais existé. A la longue, cette mosaïque d'Arabes de Cordoue et d'Arabes d'Orient, de Kabyles et de Chaouïas, de Mozabites et d'Israélites, d'Andalous et de Napolitains, de Catalans et de Maltais, d'Alsaciens et de Corses, de Grecs et de Levantins, aurait peut-être formé un type méditerranéen unique. Sept ans de combats ont fait naître deux unités : l'unité de populations musulmanes dont la majorité aspire incontestablement à l'indépendance ; l'unité des populations non musulmanes, qui

craignent d'être opprimées dans une Algérie arabe, et auxquelles se joignent des Musulmans qui désirent rester Français. Les espoirs et les angoisses partagés auront joué le rôle de révélateur sur des réalités sociologiques qui auraient pu évoluer autrement. La prise de conscience est sans doute irréversible, et le temps qui passe ne fait que la renforcer. Il n'y avait jamais eu d'unité algérienne : il y en a maintenant deux ; deux peuples également chez eux, indéracinables.

Se sentant à la fois Européens et Africains, Français et Algériens, les Européens d'Algérie sont comparables aux Européens d'Australie, à la fois Anglais et Australiens. Les uns et les autres sont devenus tout aussi autochtones que les indigènes qu'ils avaient trouvés sur place. L'histoire les a fait bénéficier de la prescription.

Leur cas, pour des raisons quantitatives et qualitatives à la fois, ne saurait être légitimement rapproché de celui des Français d'Indochine, d'Afrique Noire, de Madagascar, du Maroc, d'Égypte ou de Tunisie. Ceux-ci formaient une immigration à la fois beaucoup plus faible, plus récente, plus passagère et consciente de sa précarité : malgré le fait colonial, ils se savaient en terre étrangère. Ce n'était pas la terre de leurs aïeux ; ils n'y avaient pas leurs cimetières.

Les Algériens-français (1).

En Algérie, au contraire, les arrivants se sont installés en masse, depuis des générations, sans esprit de retour. On les a laissés croître et se multiplier sur une terre qu'ils croyaient française à jamais. Ils ont brûlé leurs vaisseaux. Un peuple est composé de plus de morts que de vivants : les Européens d'Algérie sont chez eux en Algérie et non en Europe ; non pas seulement parce qu'ils sont plus d'un million à y vivre ; mais parce qu'ils sont plusieurs millions à y être enterrés.

(1) Pour plus de commodité, on désignera les « Français d'Algérie de souche non-musulmane » du nom d'*Algériens-français*, les Musulmans désireux de rester Français du nom de *Franco-musulmans*.

La France ne peut songer à les renier : ce n'est cependant pas leur faire injure de constater qu'ils ont une personnalité collective originale et que, si la France est leur mère-patrie, leur patrie, c'est l'Algérie.

Certes, cette notion d'Algérien-français heurte des habitudes de pensée ; nos frères d'Algérie devraient pourtant comprendre qu'elle correspond, non seulement à la réalité, mais à leur intérêt profond. Tout en étant Français — de même que les Australiens et les Néo-Zélandais demeurent sujets britanniques — ils ont des intérêts qui ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la métropole, et qui, logiquement, seraient mieux défendus par un pouvoir autonome, installé à Alger ou à Oran, que par le pouvoir de Paris, lequel se placera, et c'est son devoir, dans une tout autre perspective, celle de la métropole. Si les Français d'Algérie se reconnaissent eux-mêmes pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire Français par le cœur et par l'esprit, par l'attachement et par la langue, mais implantés depuis des générations dans un continent qui s'émancipe en totalité et qui n'est pas celui auquel appartient la France, ils deviendront indéracinables. Ils détendront, en tant que collectivité, des droits imprescriptibles. L'hostilité de la révolution arabe viendra se briser à leurs pieds. A la longue, la conscience universelle se mobiliserait pour eux, s'ils étaient menacés — tandis qu'elle se mobilisera contre eux s'ils apparaissent comme les ressortissants atardés d'une puissance « colonialiste ».

Réduits au rang de parcelle d'un grand peuple de 46 millions d'habitants, ils ne sont plus que des individus sans poids. Il ne leur restera qu'à s'incliner, le moment venu, devant une majorité de ce peuple, qui ne voudrait plus avoir d'ennuis à cause d'eux. S'ils mettent leur orgueil à être des Français exactement pareils à des Bretons ou des Gascons, qu'ils ne s'étonnent pas que 80 % des Français les prient un jour par référendum de s'installer en Gascogne ou en Bretagne. De quel droit s'opposeraient-ils à la volonté d'un pays dont ils s'estiment partie intégrante ? Ce serait de l'insubordination, que l'État auquel ils prétendent se rattacher se devrait de châtier durement.

Les formules de coexistence.

Comment faire coexister les deux communautés? Comment permettre aux Européens de vivre comme Algériens tout en restant Français? Comment permettre aux Musulmans d'être leurs propres maîtres sans être ceux des Européens? Comment concilier l'impératif de l'indépendance et le respect des liens que l'histoire a créés entre l'Algérie et la France? Bref, comment laisser la dualité s'affirmer dans l'unité? Aucune autre formule n'est vraiment satisfaisante pour l'esprit que l'indépendance dans l'association.

Les autres solutions n'en sont pas : elles consistent à effacer l'un des deux termes au profit de l'autre.

L'« intégration » eût pu à la rigueur être tentée à froid, à l'époque où il n'existait pas encore de nationalisme algérien (c'est-à-dire à l'époque où bon nombre de ceux qui la réclament aujourd'hui la refusaient à ceux qui la réclamaient alors et qui la refusent aujourd'hui). Elle consistait à nier le peuple algérien ; c'est trop tard. Désormais, il existe.

La « sécession » revient à instituer une Algérie arabe, où les Européens n'auraient plus le choix qu'entre les brimades et le départ : c'est également trop tard. La lutte a fait prendre aux Européens conscience de leur solidarité ; ils s'organisent pour l'autodéfense.

Sur le problème essentiel, celui de la coexistence des communautés, que propose jusqu'à présent le F.L.N.? Rien. Il conçoit l'avenir sur un mode totalitaire : une Algérie musulmane où il fera la loi, et où la communauté européenne sera écrasée en tant que telle. Il existe bien d'autres pays où la minorité bénéficie de privilèges qui garantissent sa vie et sa personnalité. Ainsi au Liban ou à Chypre ; la communauté minoritaire y jouit d'un droit de veto pour tout ce qui mettrait en péril ses droits politiques, culturels, religieux, économiques. Le F.L.N. a rejeté catégoriquement cette hypothèse.

La garantie des garanties.

Dès lors qu'ils sont écartés du pouvoir, quelle garantie pourraient obtenir les Européens, qui ne soit pas un chiffon de papier? Garantie sur les personnes? (leurs propres tribunaux, jugeant selon le droit français? Des tribunaux mixtes? Mais qui exercerait l'arbitrage?) Garantie de culte? (comment seraient-ils assurés qu'on n'expulserait pas leurs évêques ou leurs prêtres, comme Mgr de Milleville vient de l'être de Guinée?) Garantie d'enseignement? (auraient-ils toujours leurs écoles? seraient-elles aidées par l'État?) Garantie sur leurs biens? (comment pourraient-ils être protégés contre les spoliations, confiscations, nationalisations? Selon quels critères seraient-ils indemnisés?)

Disposeraient-ils au moins de ces garanties politiques élémentaires que sont les libertés municipales?

Et de toutes ces garanties collectives et individuelles, quel serait le bras séculier? Une police européenne dans les villes ou villages à forte concentration européenne? Une police mixte? Au cas où les deux polices ne s'entendraient pas, qui les départagerait? L'armée française? Mais combien de temps resterait-elle? Quant aux bases militaires, l'affaire de Bizerte a montré qu'elles pouvaient être une cause de friction plus que d'apaisement.

Dans un pays bi-communautaire, la communauté minoritaire doit pouvoir se défendre efficacement contre tout empiètement de la communauté majoritaire. L'autodétermination qui a été reconnue aux populations algériennes au sein de la République française appelle logiquement un corollaire : l'autodétermination de la population européenne au sein de l'Algérie. Si le F.L.N. se refusait à transiger, la garantie suprême pour les Européens, ce serait le droit de sécession. La voilà, la seule garantie des garanties.

Mais les réalités ethniques et politiques sont pour le moment tellement enchevêtrées, que cette garantie suprême n'existe pas. A défaut d'une réconciliation générale, propre

FAUT-IL PARTAGER L'ALGÉRIE ?

« Une solution généreuse du problème algérien », « une paix juste en Algérie » : telles sont les formules que, dans ses professions de foi pour les élections législatives du 23 et du 30 novembre 1958, Alain Peyrefitte s'était contenté d'inscrire à son programme. Alors que l'on embouchait la trompe, tantôt de « l'Algérie française » ou de « l'intégration », tantôt d'une « paix négociée », il ne se sentait pas en mesure d'indiquer de solution. A quoi bon couler dans le moule d'un slogan une réalité pour longtemps encore en fusion ?

Aujourd'hui, la situation a mûri. Des tabous ont été levés. Des mythes se sont dégonflés. Le peuple français admet l'idée de l'indépendance de l'Algérie, comme il a admis celle de nos anciennes colonies. Il souhaite qu'on s'entende avec l'adversaire. Il est de plus en plus pressé de voir la fin. Cette fin paraît s'approcher à grands pas, mais quelle figure aura-t-elle ?

Une paix négociée ? » Elle reste un idéal. Mais tant que la dispersion des Européens à travers tout le territoire, conséquence du fait colonial, transforme leur personne et leurs biens en autant d'otages virtuels entre les mains d'un gouvernement où le F. L. N. exercerait une influence prépondérante, la France se trouve potentiellement dans une situation de faiblesse qui rend la négociation difficile. Comment faire respecter la justice ? Comment fixer des garanties qui ne soient pas remises rapidement en cause ? Le F. L. N. n'a guère de raisons pour le moment de renoncer à des conceptions totalitaires auxquelles il paraît tenir autant qu'à l'indépendance elle-même.

L'intégration ? Bien qu'elle soit théoriquement « généreuse », elle n'est plus une solution, si elle l'a jamais été. Elle ne mettrait pas fin à la guerre.

L'association ? Ce serait une « solution juste et généreuse », mais apporterait-elle la paix ? Pour s'associer, il faut être deux. Ceux d'en face ont déclaré qu'ils repoussaient cette formule, taxée de néo-colonialisme. Alors, à moins d'une conversion miraculeuse, qu'il faut toujours souhaiter...

Le départ ? C'est une solution injuste pour 2 ou 3 millions d'Européens et de Musulmans fidèles à la France, qui, faute de garanties efficaces, n'auraient le choix qu'entre l'exil et des risques de brimades ou même de massacres ; solution peu « généreuse », au demeurant, pour les autres Musulmans, qui seraient laissés aux prises avec de terribles problèmes.

La partition ? Elle ne serait une « solution généreuse » et n'apporterait une « paix juste » qu'à certaines conditions très strictes, qui sont ici examinées. Cette « solution de désespoir », au fond, n'est pas si désespérante. Mais avant d'en arriver là, on devrait faire mieux...

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

